

**MATERNELLE****PRIMAIRE****ÉCOLE****GABRIEL DESHAYES**

: 6, rue de Lamennais 56 400 AURAY

: [ecole.g.deshayes.auray@wanadoo.fr](mailto:ecole.g.deshayes.auray@wanadoo.fr)

: 02 97 24 04 76



: 02 97 24 28 63

: <http://www.ecolegabriel-deshayes.eclublog.fr>

## TARIFS 2017 - 2018

Chers parents,

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant dans une école privée catholique et nous vous en remercions. Ce choix implique une participation aux frais de fonctionnement de l'école.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs appliqués pour l'année 2017-2018. Nous avons fait le choix d'augmenter de 2 € par trimestre les rétributions afin de participer aux différents investissements et réalisations que l'école devra avoir à faire face cette année scolaire et le coût des personnels. Chaque trimestre vous recevrez une facture pour la scolarité de votre enfant, du montant en caractère gras dans le tableau. A compter du troisième enfant, il est appliqué une réduction de 15 € pour le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> enfant.

### Tout trimestre commencé sera dû.

		Total trimestriel
<b>A</b>	<b>SCOLARITE D'UN ENFANT EN CLASSE MATERNELLE (TPS - PS - MS - GS) + POP ENGLISH (enseignement de l'anglais par une association reconnue par l'éducation nationale)</b>	<b>69,00 € + 16,00 €</b>
<b>B</b>	<b>SCOLARITE D'UN ENFANT EN CLASSE ELEMENTAIRE (CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2 - ULIS)</b>	<b>71,00 €</b>

Les fournitures scolaires sont fournies pour chacun des enfants. Vous recevrez une facture de fournitures pour les élèves des classes élémentaires. De plus, certaines classes équiperont vos enfants de fichiers, ou de livres. Ces derniers feront l'objet d'une facturation spécifique en cours d'année.

### COMMENT REGLER ?

Vous pouvez faire le choix entre 3 options :

- Règlement des factures trimestriellement à réception par chèque ou en espèce en n'oubliant pas de joindre à votre règlement sous enveloppe **le coupon détachable de la facture.**
- Règlement par prélèvement (le total de l'année étant divisé sur 10 mois). Pour cela, il suffit **de joindre un IBAN au dossier d'inscription ou de ré-inscription.**  
*Les familles qui fonctionnaient déjà par prélèvements l'an dernier doivent impérativement fournir un nouvel IBAN.*
- Règlement mensuel par chèques (le total de l'année étant divisé sur 10 mois). Pour cela, il suffira **de joindre les 10 chèques avec le document d'accompagnement qui vous sera délivré à la rentrée de septembre.** Cette option vous permettant de choisir la date d'encaissement.

## LES SERVICES PERISCOLAIRES

### Cantine

La cantine est un « **service plus** » de notre école avec des repas fabriqués sur place et des menus validés par une diététicienne.

Le prix du repas de cantine s'élève à **3,50 €**. Les familles peuvent faire le choix du prélèvement automatique comme faire le choix d'acquiescer des tickets au secrétariat.

Pour les familles en prélèvement, une facturation sera éditée en fin d'année, en tenant compte des repas non consommés suite à des absences (maladie, voyages ou sorties éducatives).

Pour les familles faisant le choix des tickets, il suffira de passer au secrétariat **les lundis, mardis, jeudis ou vendredis** aux heures d'ouverture, ou d'utiliser la boîte aux lettres dans le hall d'accueil de l'école et d'y mettre dans une enveloppe, sur laquelle vous indiquerez le nom de l'élève et sa classe, le règlement et le nombre de tickets désirés.

Les tickets achetés en nombre inférieur à 5 seront facturés 3,70 € l'unité.

Les familles pouvant bénéficier de l'aide du C.C.A.S. voudront bien faire la démarche le plus rapidement possible auprès de cet organisme et en informer le secrétariat. Il est de l'intérêt de ces familles que la prise en charge, d'un pourcentage du prix des repas, soit effective dès le mois de septembre.

### Etude surveillée

Ce service proposé aux enfants dans les conditions stipulées dans le règlement intérieur de l'école s'élève à **1,50 €** par soir.

Les tickets sont à retirer au secrétariat ou par le biais de la boîte aux lettres dans le hall. Les familles voudront bien y déposer le règlement et le nombre de tickets désirés dans une enveloppe sur laquelle seront écrits le nom et la classe de l'enfant.

Pour les familles en prélèvement, une facturation sera éditée en fin d'année, en tenant compte des absences (maladie, voyages ou sorties éducatives).

**TOUT chèque, pour tout règlement, devra être mis à l'ordre de :**

***OGEC Gabriel Deshayes.***

Merci de votre compréhension, et de votre collaboration.

En cas de difficultés momentanées de paiement, il est important de prendre contact avec le Chef d'Etablissement ou le secrétariat afin de trouver une solution.

Le cas échéant, en cas de non-paiement des frais de scolarité, de cantine ou d'étude, la procédure simplifiée de recouvrement de créances par huissier instaurée par la loi du 6 août 2015 sera mise en œuvre.

L'Organisme de Gestion  
La Présidente  
**Elodie HUGON**

✂.....  
**(Coupon à renvoyer avec le dossier d'inscription ou de ré-inscription)**

M. et/ou Mme \_\_\_\_\_ accuse(nt) réception et certifie(nt) avoir pris connaissance de la tarification en cours pour l'année 2017-2018, à l'Organisme de Gestion de l'école Gabriel Deshayes.

Date :

Signature(s) obligatoire(s) :